

« Collège, puisque cette dernière vient d'accorder à sa jeune sœur de Québec tous les privilèges universitaires qu'elle posséda, »

« Bien que cette *Institution Morrin* ne fasse que de naître, bien qu'elle ne connaisse pas encore le nombre de ses élèves, qu'elle n'ait pas encore ouvert ses cours, elle reçoit de suite, de Montréal, secours et assistance, ce qu'il lui faut pour lui donner une vigoureuse existence, »

« Exemple pour nous, qui, plus que les étrangers, avons besoin de nous rapprocher pour être forts, »

En s'affiliant le *Morrin College*, l'Université McGill, bien loin de donner l'exemple à l'Université Laval, ne fait au contraire que suivre l'exemple de celle-ci. Ce *Morrin Collège* n'est autre chose qu'un collège où l'on enseigne les matières exigées pour le Baccalauréat-ès-arts. Il n'y a ni faculté de Droit, ni faculté de Médecine pour le moment. Cela étant, il est tout naturel que l'Université McGill affilie cet établissement, qui, loin de lui faire concurrence, lui prépare au contraire des élèves pour les facultés de Droit et de Médecine.

Voilà dix ans que l'Université Laval travaille pour arriver au même but, en cherchant à s'affilier autant de collèges que possible. Cette affiliation sera un moyen puissant de remédier au mal dont on se plaint. La nombreuse jeunesse qui étudie dans nos collèges se familiarisera peu à peu avec l'Université Laval, et, au sortir du collège, elle y viendra tout naturellement.

14. Avant de terminer, nous relèverons une inexactitude assez notable du mémoire. On y affirme que parmi les quarante jeunes canadiens qui ont fréquenté l'Université

McGill, douze à treize sont de l'Université Laval et plusieurs de Québec même.

Au lieu de treize, il y en a tout juste six qui ont étudié quelque temps à l'Université Laval. Ce sont MM. Dubuc et Delvecchio de Montréal, Brodeur de Yarmes, Rainville de Sainte-Marie de Monnoir; Blanchet de Saint-Pierre rivière du Sud, et Bender de Québec. Tous ces messieurs sont partis de Québec dans l'intention bien arrêtée de gagner six mois sur le temps voulu par la loi et par nos règlements.

REMARQUES

sur les Observations présentées à Mgr. Bourget, évêque de Montréal, sur le projet d'affiliation des collèges classiques à l'Université Laval.

L'auteur des *Observations*, après avoir résumé le projet d'affiliation, divise la matière en deux parties : 1° avantages, 2° inconvénients du projet.

I. *Avantages*. 1° Les élèves ne seront pas tenus de se transporter à Québec pour y subir les examens communs à tous les collèges affiliés ; 2° certains professeurs de ces collèges pourront être promus sans examens au grade de Maître-ès-Arts.

L'auteur ne compte pour rien : 1° l'émulation que ces concours annuels peuvent faire